



Régularisation de mon futur époux

Par **lila**, le **03/05/2011** à **22:01**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais avoir des renseignements sur la régularisation de mon futur époux. Il entré réguliérement en france avec un visa court (visa étudiant) son visa est expiré depuis 5ans. Je voudrais savoir si on se mari et que je dépose un dossier à la préfecture est ce qu'il devra retourner dans son pays d'origine. en sachant également qu'il travaille, il a un cdi et donc déclarer à l' URSSAF, il paie ses impôts, a son numéro de sécurité social.rnJ'aimerais connaître les démarches à effectuer et les risques qu'il peut y avoir.rnMerci de votre aide

Par **chatona**, le **04/05/2011** à **09:24**

bjr apres le mariage il faut 6 mois de vie comune et prouver vos 6 mois avec fature edf telecom bref tout se qui prouve que vous vivez ensemble meme en dehors du mariage mais j ai une question votre mari travail legallemnt avec quel papiers ? merci de me repondre

Par **lila**, le **04/05/2011** à **12:41**

Bonjour,rnrnMerci de votre réponse. Il a juste un permis de travail mais il a aucun titre de séjour, son employeur la déclaré au organisme de l'urssaf, sécu, impots. Justement son employeur à déposé un dossier de régularisation par le travail. Mais il lui a été refusé. Est ce que la régularisation par la mariage est sur à 100%. Merci de votre aide.

Par **chatona**, le **04/05/2011 à 19:09**

normalement oui mais c'est long très long de la procédure et long tout dépend de la préfecture
mais les lois sont les mêmes marié vous si vous êtes sûr de le vouloir ensuite ça sera plus
simple et vu qu'il travaille ça va aider son dossier bon courage!

Par **lila**, le **04/05/2011 à 19:54**

Bonjour, quand vous dites la procédure est longue vous savez pas combien de temps.
Connaissez-vous des personnes qui ont eu le même cas que moi. Je vous remercie de vos
informations.

Par **mimi493**, le **04/05/2011 à 19:54**

Quelle est votre nationalité ?

Par **lila**, le **05/05/2011 à 10:30**

Je suis de nationalité française. Merci.

Par **yayama1967**, le **05/05/2011 à 12:01**

salut! s'il est algérien, ça pose aucun problème (accords franco-algérien).

Par **mimi493**, le **05/05/2011 à 13:16**

Il faut qu'il soit entré régulièrement en France (et le prouve, en produisant le passeport où
il y a le visa et éventuellement le passeport d'après "sans trou", qu'il n'est jamais ressorti de
France après l'expiration de son visa) - que vous puissiez prouver 6 mois de vie commune
(avant ou après le mariage)

Par **lila**, le **05/05/2011 à 15:06**

Il est de nationalité marocaine. Merci de vos informations, j'ai juste peur des risques que ça
peut prendre et qu'il retourne au pays ce qui serait très difficile pour nous d'être séparé.

Par **lila**, le **05/05/2011** à **15:11**

Il est rentré régulièrement avec un visa et depuis il n'a jamais quitté la France. Pour les preuves de vie commune il n'y a pas de souci. merci

Par **khadidja**, le **27/06/2011** à **00:29**

salam 3alaikrrnvoilà je souhaite avoir des info svp sur mon futur marierrnqui est rentrée en France par l'Espagne, rnil ne dépose d'aucun papier ni visa, ni passeport rnjuste un récépissé d'Espagne mais il est plus valide rnndonc j'aimerais savoir comment faire pour le régulariser??rnnon souhaite se marier en France et faire l'acte de mariage en France rnnsil vous plaît besoin de vouuuuuuuuuuuu!rnurgennnnnnnnnnnn!!!rnmerciuuuuuuuu;

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **03:31**

S'il est entré illégalement en France, il devra retourner dans son pays pour avoir le visa long séjour "conjoint de Français" si vous êtes Française. rnSi vous êtes étrangère, vous devrez faire la procédure de regroupement familial et il devra retourner dans son pays en attendant que vous ayez l'autorisation

Par **khadija**, le **27/06/2011** à **12:45**

ah ok rnil est obligé de retourner au pays??rnmais il risque quelque chose du fait qu'il soit venu illégalement ???rnmerci beaucoup en tous pour vos infooooo.

Par **khadidja**, le **30/06/2011** à **00:32**

bonsoir rnralors vous avez c'est il risque quelque chose ou pas ??????rnmerciuuuu beaucouppppp

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **02:38**

Il risque l'expulsion

Par **victime01**, le **02/08/2011** à **17:07**

qu'il se marie au bled pour avoir visa long sejour puisque qu'il est rentré sans visa NB:faut jamais dire qu'il a été un jour sur le territoire français si non c mort, suite à des effets reel